



## Loire : une croissance démographique modérée qui perdure

Le département de la Loire compte 762 000 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2016, soit 20 000 de plus depuis dix ans. Le département bénéficie d'un excédent des naissances sur les décès qui soutient sa croissance démographique, tandis que son attractivité est faible. La vallée du Gier et le Forez sont les territoires où la population croît le plus vite. Saint-Étienne et son pôle urbain renouent avec la croissance démographique, après plusieurs décennies de baisse. Le pôle urbain de Roanne perd des habitants, au profit des communes environnantes.

Alexandre Tillatte, Emma Bianco, Insee

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, la Loire compte 762 000 habitants, soit près de 10 % de la population régionale. C'est le quatrième département le plus peuplé de la région, après le Rhône, l'Isère et la Haute-Savoie. Le nombre d'habitants continue de s'accroître (0,3 % en moyenne par an entre 2011 et 2016). En 10 ans, la Loire a gagné plus de 20 000 habitants (figure 1). Néanmoins, la croissance démographique y est moins soutenue qu'au niveau régional (+ 0,7 %).

### L'excédent des naissances sur les décès soutient la croissance démographique

L'excédent des naissances sur les décès (solde naturel positif, *définitions*) est le principal moteur démographique dans la Loire (figure 2). Les arrivées compensent désormais les départs (solde migratoire positif, *définitions*). L'excédent reste toutefois faible (+ 0,1 % par an). Cela traduit un regain d'attractivité de la Loire, notamment en dehors des grands pôles urbains.

### 1 Dynamisme périurbain et regain démographique dans les grands pôles

Évolution de la population et contribution des soldes naturel et migratoire pour la Loire, ses dix principales communes et les différents types d'espace

	Population			Taux de variation annuel moyen (%)					
	2006	2011	2016	de la population		dû au solde naturel		dû au solde migratoire	
				2006-2011	2011-2016	2006-2011	2011-2016	2006-2011	2011-2016
<b>Loire</b>	<b>741 269</b>	<b>749 053</b>	<b>761 997</b>	<b>+ 0,2</b>	<b>+ 0,3</b>	<b>+ 0,3</b>	<b>+ 0,3</b>	<b>- 0,1</b>	<b>+ 0,1</b>
Saint-Étienne	177 480	170 049	171 924	- 0,9	+ 0,2	+ 0,4	+ 0,4	- 1,3	- 0,2
Saint-Chamond	35 608	35 419	35 339	- 0,1	0,0	+ 0,5	+ 0,3	- 0,6	- 0,3
Roanne	36 126	36 147	34 685	0,0	- 0,8	+ 0,2	+ 0,1	- 0,1	- 0,9
Firminy	17 975	16 993	16 994	- 1,1	0,0	- 0,1	- 0,1	- 1,0	+ 0,1
Montbrison	15 127	15 324	15 569	+ 0,3	+ 0,3	+ 0,1	0,0	+ 0,2	+ 0,3
Saint-Just-Saint-Rambert	14 809	14 135	15 232	- 0,9	+ 1,5	- 0,4	- 0,6	- 0,5	+ 2,1
Rive-de-Gier	14 678	14 709	15 156	0,0	+ 0,6	+ 0,6	+ 0,6	- 0,6	0,0
Le Chambon-Feuillat	12 776	12 496	12 486	- 0,4	0,0	+ 0,1	+ 0,2	- 0,6	- 0,2
Riorges	10 255	10 775	10 669	+ 1,0	- 0,2	0,0	0,0	+ 1,0	- 0,2
Andrézieux-Bouthéon	9 508	9 732	9 839	+ 0,5	+ 0,2	+ 0,8	+ 0,5	- 0,3	- 0,3
Grands pôles urbains	472 345	467 661	471 719	- 0,2	+ 0,2	+ 0,3	+ 0,3	- 0,5	- 0,1
Périurbain	185 548	194 430	202 686	+ 0,9	+ 0,8	+ 0,4	+ 0,3	+ 0,5	+ 0,5
Autres communes sous influence des villes	62 151	65 441	66 233	+ 1,0	+ 0,2	+ 0,1	- 0,1	+ 1,0	+ 0,3
Communes isolées	21 225	21 521	21 359	+ 0,3	- 0,2	- 0,4	- 0,5	+ 0,7	+ 0,4
Auvergne-Rhône-Alpes	7 357 284	7 634 223	7 916 889	+ 0,7	+ 0,7	+ 0,5	+ 0,4	+ 0,3	+ 0,3

Sources : Insee, Recensements de la population 2006, 2011 et 2016



## Dynamisme démographique de la vallée du Gier et du Forez et perte de vitesse à Roanne

La croissance de la population ligérienne est fortement concentrée dans les grandes aires urbaines (*définitions*), notamment dans celle de Saint-Étienne qui compte les deux tiers de la population départementale. Au cœur de cette aire, le pôle urbain de Saint-Étienne gagne de la population entre 2011 et 2016, après des décennies de baisse (*figure 3*). Cette croissance concerne essentiellement les communes de Saint-Paul-en-Jarez et de Saint-Étienne. Avec 172 000 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2016, celle-ci renoue avec la croissance démographique alors qu'elle avait perdu près de 35 000 habitants entre 1982 et 2011. Ce regain démographique s'explique par un redressement du solde migratoire qui, bien que toujours déficitaire, est dorénavant compensé par l'excédent naturel. Les communes en périphérie du pôle urbain stéphanois bénéficient d'une croissance démographique soutenue (+ 1,0 % en moyenne par an). À l'image de Saint-Just-Saint-Rambert et de Montrond-les-Bains, cet espace est très attractif, notamment auprès des jeunes actifs qui privilégient la qualité de vie qu'offrent les communes périurbaines, à proximité des axes routiers.

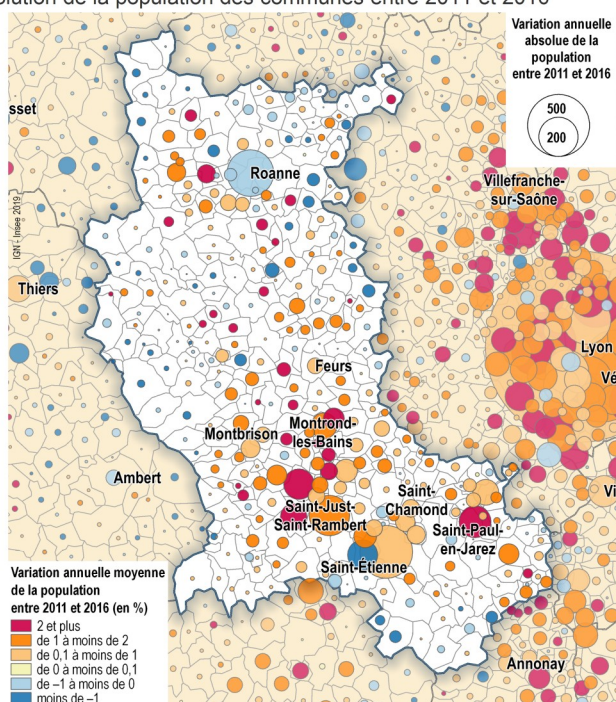
Une partie des communes du massif du Pilat bénéficient de la proximité des pôles urbains de Lyon, d'Annonay et de Vienne. Ces communes gagnent de la population, notamment grâce à un solde migratoire largement excédentaire.

L'aire urbaine de Montbrison profite également d'une croissance de sa population, à la fois dans le pôle urbain et dans sa périphérie. Ce territoire bénéficie d'une forte attractivité, à l'image de sa ville centre où la croissance est exclusivement portée par l'excédent migratoire.

En revanche, le pôle urbain de Roanne est en déclin démographique, et notamment la commune de Roanne (- 0,8 % en moyenne par an), du fait de départs plus nombreux que les arrivées. Ce déficit d'attractivité se creuse, au profit des communes environnantes qui se densifient.

### 3 Croissance démographique soutenue dans la Vallée du Gier et le Forez

Évolution de la population des communes entre 2011 et 2016



Sources : Insee, Recensements de la population 2011 et 2016

Insee Auvergne-Rhône-Alpes  
165 rue Garibaldi - BP 3184  
69401 Lyon cedex 03

Directeur de la publication :  
Jean-Philippe Grouthier

Rédaction en chef :  
Aude Lécroart  
Philippe Mossant

ISSN : 2493-1462

©Insee 2019

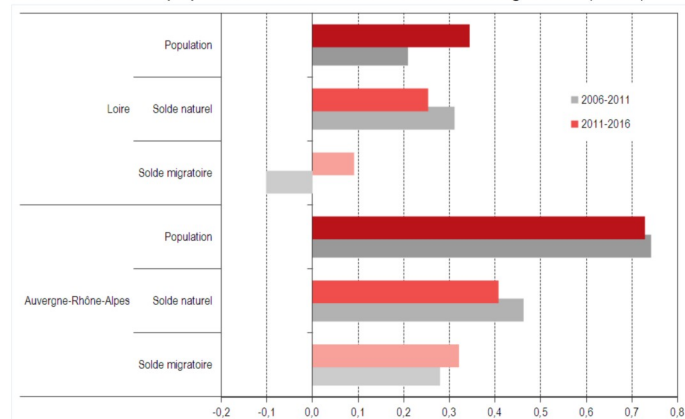
## Pour en savoir plus

- « La croissance démographique reste soutenue, grâce au dynamisme des grandes aires urbaines », *Insee Flash Auvergne-Rhône-Alpes* n° 41, décembre 2018

Retrouvez les mêmes résultats pour chaque département de la région sur le site insee.fr

## 2 La croissance démographique de la Loire portée par les naissances et par un regain d'attractivité

Évolutions de la population et des soldes naturel et migratoire (en %)



Sources : Insee, Recensements de la population 2006, 2011 et 2016

Le reste du territoire, en dehors des aires urbaines, est en déclin démographique (- 0,2 %), en lien avec un déficit naturel important, lié à une structure de la population relativement âgée. ■

## Définitions

**Le solde naturel** est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès domiciliés (comptabilisés dans la commune de résidence).

**Le solde migratoire apparent**, appelé ici « solde migratoire », est la différence entre le nombre de personnes entrées sur un territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de la période considérée. Il est estimé par différence entre la variation totale de la population et le solde naturel.

Une **aire urbaine** est un ensemble de communes constitué par un pôle urbain et par des communes rurales ou unités urbaines, dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle et dans les communes attirées par celui-ci. Les « grandes aires urbaines » sont composées des grands pôles urbains de plus de 10 000 emplois et des **espaces périurbains** (couronnes et communes multi-polarisées autour des grands pôles). Les autres communes sous influence des pôles constituent les **moyennes et petites aires urbaines**, autour de pôles concentrant de 1 500 à 10 000 emplois. Les **communes isolées** se situent hors de l'influence des pôles.

**Avertissement :** Afin d'améliorer la prise en compte de la multi-résidence, notamment pour les enfants en résidence partagée, le questionnaire du recensement de la population a évolué en 2018. La croissance de population mesurée entre 2011 et 2016 est ainsi affectée d'un très léger effet questionnaire. Une estimation en sera publiée le 15 janvier 2019.

## Sources

Depuis 2004, la méthode du **recensement de la population** est basée sur des cycles de collecte de 5 ans. Les **populations légales** publiées fin 2018, qui entrent en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019, sont millésimées 2016, car elles sont calculées à partir des informations collectées lors des enquêtes de recensement de 2014 à 2018 et ramenées à une même date, celle du milieu de la période.

